

Les diplômes professionnels de niveaux 3 ou 4



[Le brevet professionnel \(BP\)](#)

Le brevet professionnel atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. C'est un diplôme de promotion sociale préparé soit en exerçant une activité professionnelle soit dans le cadre d'un contrat en alternance, le plus souvent après un diplôme de niveau 3 obtenu dans la même spécialité ou une spécialité voisine.



[La mention complémentaire de niveau 4 \(MC\)](#)

La mention complémentaire est un diplôme national qui vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique et, éventuellement général.



[CAP, BEP et mention complémentaire de niveau 3](#)

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le brevet d'études professionnelles (BEP) sont des diplômes nationaux qui attestent d'une qualification professionnelle. La mention complémentaire de niveau 3 vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

M.A.J. le 12/03/2019

Dans cette rubrique

- [Rechercher une formation](#)
- [Parcours et filières](#)
- [Baccalauréats professionnels et technologiques](#)
- [Diplômes professionnels de niveau 3 et 4](#)
- [Diplômes professionnels des métiers d'arts](#)
- [Diplômes post-bac](#)
- [Formations complémentaires](#)
- [Pôles de qualification et pôles métiers](#)



Pour aller plus loin

Liste des mentions complémentaires sur Éduscol :

[niveau 3](#)

[niveau 4](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37